

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2022/05/20/2022020914/justel>

---

Dossier numéro : 2022-05-20/03

## Titre

20 MAI 2022. - Arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 15 mars 2022 portant obligation du port du masque dans les trains pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 23-05-2022 page : 44649

Entrée en vigueur : 23-05-2022

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). L'arrêté royal du 15 mars 2022 portant obligation du port du masque dans les trains pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 23 mai 2022.

[Art. 3](#). Le ministre qui a le transport ferroviaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.